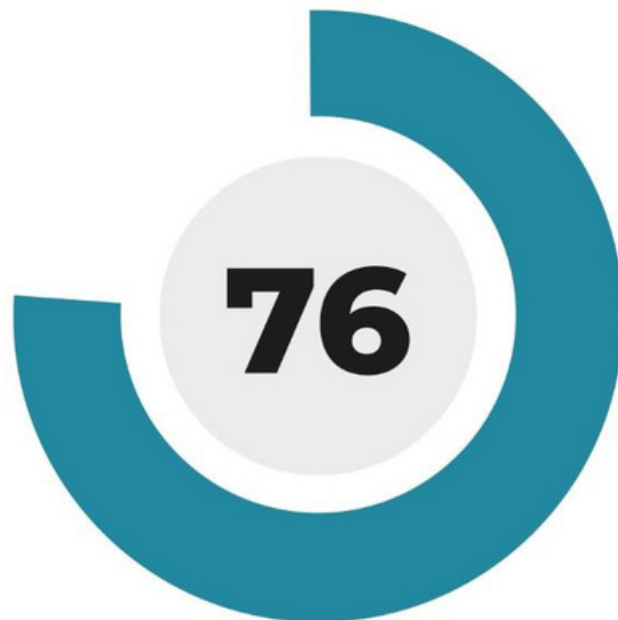


CALCUL DE L'INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

Index 2022 Laboratoires Sarbec



	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Ecart de rémunération (en %)	36	40
2 - Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	0	20
3 - Ecart de promotions (en points de %)	15	15
4 - % de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Index (sur 100 points)	76	

Nos objectifs de progression :

76/100 est déjà un bon score, mais qui nous encourage à encore plus progresser !

Comment ? En se fixant des objectifs de progression pour les indicateurs qui ne sont pas à la note maximale :

- Indicateur « écarts de rémunérations » : notre objectif est de baisser l'écart de rémunération à 2% maximum (soit 38 points/40) d'ici 2024 au plus tard (indicateur qui sera calculé en 2025)

- Indicateur « écarts de taux d'augmentations individuelles » : notre objectif est de baisser l'écart de taux d'augmentations individuelles à 5% maximum (soit 10 points/20) d'ici 2024 au plus tard (indicateur qui sera calculé en 2025)